

# CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 février 1958.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale (1) sur la proposition de loi, ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, relative à l'interdiction des cumuls ou réunions d'exploitations agricoles.

Par M. BIATARANA

Sénateur.

---

**Nota.** — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 19 février 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 18 février 1958, page 286, 1<sup>re</sup> colonne.)

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Georges Pernot, *Président* ; de La Gontrie, Gaston Charlet, *Vice-Présidents* ; Rabouin, Joseph Yvon, *Secrétaires* ; Ajavon, Baratgin, Chérif Benhabyles, Biatarana, Robert Chevalier, Delalande, Jean Geoffroy, Gilbert-Jules, Jacques Grimaldi, Louis Gros, Jozeau-Marigné, Kalb, Mahdi Abdallah, Marcihacy, Minvielle, Marcel Molle, Motais de Narbonne, Namy, Pauly, Péridier, Reynouard, Schwartz, Edgar Tailhades, Henry Torrès, Fodé Mamadou Touré.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 240, 881, 1681, 2230 (*rectifié*), 2251, 2675, 3346 et in-8° 901.  
Conseil de la République : 79 et 257 (session de 1957-1958).